



**Ministère de l'Éducation nationale**  
Direction de la Planification et de la  
Réforme de l'Éducation (DPRE)



**République du Sénégal**  
Un Peuple-Un But-Une Foi

## 8<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coopération technique (TCG)-ODD4

### Session 3: les points de référence

*Présenté par :*  
*Omar THIAM, chef division*  
*statistique et prospective*

*Sénégal, le 02 novembre 2021*

# Plan de la présentation

- ➔ Contexte
- ➔ Détermination des « points de référence » des six indicateurs
- ➔ Détermination des « points de référence » du septième indicateur

## Contexte

- \* Engagement des pays à établir des « **points de référence intermédiaires** » dans le **Cadre d'action Éducation 2030** pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs à plus long terme
- \* Défis d'**identification d'indicateurs pertinents** permettant de **recueillir** suffisamment de données pour **estimer** les tendances et **anticiper** les progrès réalisables
- \* Mise en place de **sept indicateurs de référence** approuvé par le **Groupe de coopération technique** (organe représentatif au niveau mondial chargé du développement du cadre de suivi de l'ODD 4) lors de sa sixième réunion, en août 2019

# Détermination des « points de référence »

Les **points de référence intermédiaires** pour les six (06) **indicateurs** ont été définis en se basant sur :

- ➡ le **modèle de simulation 3PBFSE** (Politique, Planification, Programmation, Budgétisation, Financement, Suivi et Evaluation)
- ➡ le **Cadre de Mesure de Résultat** (CMR) 2018-2022 du plan Stratégique
- ➡ la politique de **recrutement d'enseignants**;
- ➡ des **estimations** effectuées par nos services compétents.

## Points de référence déterminés sur la base du modèle de simulation

- ☞ *«Dépenses publiques totales consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage (a) du PIB (b) des dépenses publiques totales» [2 valeurs de référence]*
- ☞ *«Taux d'achèvement : (a) en primaire (b) au premier cycle du secondaire et (c) au second cycle du secondaire» [3 valeurs de référence]*

# Détermination des « points de référence » (suite)

## Points de référence déterminés sur la base du CMR

☞ « Pourcentage d'élèves qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales à trois niveaux d'enseignement (a) **en 2ème** ou 3ème année d'études ; dans deux disciplines : (i) la lecture et (ii) les mathématiques » [2 valeurs de référence]

Pour la 2<sup>ème</sup> année d'études (CP), les valeurs de référence sont estimées en gardant le même rythme d'évolution obtenu entre 2017 et 2022 sur la période 2023-2032.

Année		2017	...	2022	...	2025	2026	2027	...	2030	2031	2032
Pourcentage d'élèves ayant atteint le seuil minimum de maîtrise en CP	Lecture	59,7	...	65,9	...	<b>69,6</b>	70,8	72,1	...	<b>75,8</b>	77,0	78,2
	Maths	59,2	...	64,0	...	<b>66,9</b>	67,8	68,8	...	<b>71,7</b>	72,6	73,6

$$V_i + (V_f - V_i) / (A_f - A_i)$$

# Détermination des « points de référence » (suite)

## Points de référence déterminés sur la base de la politique de recrutement

☞ *«Pourcentage d'enseignants qui ont au moins reçu les formations minimums à quatre niveaux d'enseignement (a) pré-primaire (b) primaire (c) premier cycle du secondaire et (c) second cycle du secondaire»[4 valeurs de référence]*

Les points de référence de cet indicateur sont définis sur la base de la politique de recrutement d'enseignants qui a été revue avec la suppression du quota sécuritaire, du projet des volontaires ainsi que le relèvement du niveau de recrutement des élèves-maîtres avec comme enjeu d'allouer aux écoles des enseignants qualifiés. La plupart des enseignants bénéficient aujourd'hui d'une formation avant leur entrée en fonction et ont le diplôme académique requis

# Détermination des « points de référence » (suite)

## Points de référence déterminés sur la base des estimations

☞ *« Pourcentage d'élèves qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales (b) en fin de cycle primaire ; (c) en fin de premier cycle du secondaire, dans deux disciplines : (i) la lecture et (ii) les mathématiques » [4 valeurs de référence]*

En fin de cycle primaire et de cycle secondaire dans les deux disciplines, les points de référence nationaux ont été obtenus en prenant la moyenne (demi somme) entre le point de référence national minimum et celui réalisable

Année		Point de référence national minimum pour 2025	Point de référence national réalisable pour 2025	Point de référence national pour 2025	Point de référence national minimum pour 2030	Point de référence national réalisable pour 2030	Point de référence national pour 2030
% d'élèves en fin de cycle primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en	Maths	35,0%	37,6	<b>36,3</b>	41,6	46,3	<b>44,0</b>
	Lecture	45,4	53,3	<b>49,4</b>	49,0	63,5	<b>56,3</b>
% d'élèves en fin de premier cycle du secondaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en	Maths	19,2	20,4	<b>19,8</b>	24,5	26,2	<b>25,4</b>
	Lecture	21,6	32,1	<b>26,8</b>	27,3	41,2	<b>34,3</b>

# Détermination des « points de référence » (suite)

## Points de référence déterminés sur la base des estimations

☞ «Taux de non-scolarisation à trois niveaux d'enseignement (a) primaire (b) premier cycle du secondaire et (c) second cycle du secondaire»[3 valeurs de référence]

Les valeurs de référence de cet indicateur sont estimés sur la base de projections des valeurs du % d'enfants d'âge officiel inscrit dans un niveau d'enseignement donné avec comme hypothèse que sa valeur actuelle en 2020 reste inchangée jusqu'en 2030.

Année	2020	2021	...	2025	2026	...	2030
Population d'âge officiel (6-11 ans) au primaire (a)	2 629 851	2 702 198		3 020 846	3 112 522		3 503 510
Effectif inscrits au primaire	2 259 988	2 503 045		3 019 138	3 161 606		3 808 786
% élèves 6-11 ans inscrits à l'élémentaire	90,8	90,8		90,8	90,8		90,8
Effectifs d'élève de 6-11 ans au primaire (b)	2 051 597	2 272 242		2 740 747	2 870 077		3 457 582
Taux d'enfants non scolarisés au primaire	$= \frac{[(a)-(b)]}{(a)} = 22,0$	15,9		9,3	7,8		1,3

# Détermination des « points de référence » (fin)

## Points de référence déterminés sur la base des estimations

☞ « Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire) » [1 valeur de référence]

Les valeurs de référence de cet indicateurs sont estimés sur la base de projections des valeurs du % des enfants de 5 ans préscolarisés avec comme hypothèse que sa valeur actuelle en 2020 (30,8%) reste inchangée jusqu'en 2030. Les valeurs ainsi projetées nous ont permis de calculer jusqu'en 2030 les effectifs des enfants de 5 ans qui participeront à des activités organisées d'apprentissage.

Année	2020	2021	...	2025	2026	...	2030
Population 5 ans (a)	480 542	494 617	...	553 575	570 479	...	642 521
Effectif préscolarisé	256 367	520 579	...	813 947	898 390	...	1 280 313
Effectifs 5 ans préscolarisé (b)	79 082	16 0584	...	25 1080	27 7128	...	394 940
% effectif 5 ans préscolarisé	30,8%	30,8	...	30,8	30,8	...	30,8
Taux participation des 5 ans à des activités d'apprentissage	$= \left[ \frac{(b)}{(a)} \right] = 16,5$	32,5	...	<b>45,4</b>	48,6	...	<b>61,5</b>

## Détermination des « points de référence » de l'indicateur 7

- 👉 Le Sénégal n'a pas encore défini des valeurs de référence nationales pour l'indicateur 7 (mesure des inégalités de genre dans l'achèvement du second cycle du secondaire). Toutefois, ces valeurs seront fixées suite à la détermination des points de référence en 2022 par le GCT-ODD4

**Merci de votre  
attention**